
Thème

Ethique et catastrophes naturelles

Etat du questionnement

Auteur	Yves Traynard
Formation	Master professionnel mention Gestion de l'humanitaire, développement et gestion des O.N.G. 2 ^{ème} année (M2) – 1 ^{er} stage Université Paris 12
Matière	Colloque 2006
Format	Note de synthèse
Thème	Ethique et catastrophes naturelles Etat du questionnement

1. ACTUALITE DU THEME

Tsunami, 11 septembre, Katrina, Cachemire, Rwanda... C'en est fini des *Tour infernale*, *Soleil vert*, *Tremblement de terre* et autres films catastrophes. La réalité aurait-elle dépassé la fiction au point que plus aucun scénario n'évoque de sombres prophéties ? Devant l'accumulation des catastrophes humaines et naturelles les philosophes appuyés par les scientifiques ont pris le relais des scénaristes. Certes l'homme s'est de tout temps interrogé sur le sens et l'origine des catastrophes mais l'accumulation des drames, leur nature, leur échelle et leurs conséquences obligent à reprendre la réflexion figée au XVIII^{ème} s. pour tenter de déceler ce qui a changé fondamentalement, identifier de nouvelles catégories et reposer les questions d'éthique, de responsabilité et de justice face à ces drames. Livres, presse, audiovisuel témoignent de la vivacité du débat. Cette synthèse se propose de présenter l'état du questionnement.

2. PENSEE TRADITIONNELLE

FATALITE ET JUSTICE DIVINE

Depuis l'aube des temps l'indomptabilité sauvage des catastrophes naturelles fascine l'humanité qui dans de nombreuses cultures a placé une main surnaturelle derrière ces événements aléatoires et terrifiants. Le Déluge de la Genèse serait la conséquence de la rupture d'un pacte avec Dieu. Dans cette pensée traditionnelle, l'homme pour ne pas s'exposer à la justice divine, doit se conformer dans son comportement aux exigences de la divinité. Punition collective, la catastrophe naturelle est pensée comme frappant chacun de manière égalitaire ; on pourrait dire « juste ». Cette explication de la punition est encore régulièrement invoquée. L'idée commune est que chacun est égal face à elle comme devant Dieu.

LISBONNE – 1755

Le terrible tremblement de terre de Lisbonne en plein siècle des Lumières marque une rupture dans l'idée fataliste et punitive des catastrophes naturelles. De la correspondance restée célèbre entre Voltaire et

Rousseau, c'est ce dernier philosophe qui, défendant le Dieu parfait de la Providence, semble l'avoir emporté jusqu'au siècle dernier sur le pessimisme voltairien. C'est auprès des hommes qu'il faut chercher la cause des catastrophes naturelles : « *la plupart de nos maux physiques sont encore notre ouvrage. [...] convenez, que la nature n'avait point rassemblé là [à Lisbonne] vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également, et plus légèrement logés, le dégât eût été beaucoup moindre, et peut-être nul.* »^[12]

3. NOUVEAU QUESTIONNEMENT

LE PRINCIPE RESPONSABILITE

« *La nature ne pouvait prendre de plus grand risque qu'en laissant naître l'homme.* »^[4] C'est probablement Hans Jonas qui plus de deux siècles plus tard rouvre le débat dans *Le Principe responsabilité*. Autrefois l'homme pouvait penser que son action sur la nature était superficielle et sans danger. Au contraire, par l'énorme pouvoir que la technique lui confère, il dispose désormais de la capacité à s'autodétruire. Le réchauffement climatique et les atteintes à l'environnement semblent avoir relégué la menace nucléaire au second rang. Hans Jonas pose alors de nouvelles questions qui entrent dans le champ de l'éthique :

- ✓ Qu'est-ce qui moralement nous interdit le suicide collectif désormais possible ?
- ✓ Quelles sont les pistes pour y échapper ?

Face à ces questions il nous donne deux conseils :

- ✓ Élaborer une connaissance du Bien, de ce que l'homme doit être, qui puise ses racines dans son histoire, ce qu'il peut être (dans sa grandeur et dans sa misère) et dans la métaphysique seule à expliquer pourquoi le suicide physique de l'espèce nous est interdit,
- ✓ Maximaliser la connaissance des conséquences, en conjuguant la scientificité de la déduction à la vivacité de l'imagination avec comme objectif tant d'instruire la raison que d'animer la volonté face au péril.

LA PROMESSE NON TENUE DE LA TECHNIQUE

La pensée de Rousseau n'est pas étrangère à celle de ce temps qui vient juste de s'achever où l'homme, être naturellement bon, élaborait des techniques qui permettraient de triompher de tout. Sur la lancée d'Hans Jonas, Alain Finkielkraut enfonce le clou : « *l'époque exige de nous une conversion, un passage du « principe d'espérance » qui suppose la maîtrise total de la nature pour améliorer le sort des hommes – au « principe de responsabilité » Pourquoi ? Parce que la fragilité a changé de camp. L'homme vivait précaire dans une nature écrasante et immuable, c'est la nature qui est devenue précaire et vulnérable* »^[8]. La technique, n'est plus qu'une promesse non tenue, incapable de faire barrage tant aux dangers de la nature envers l'homme que de l'homme envers lui-même. Plus grave encore c'est l'idée même du Progrès, espérance des peuples durant plusieurs siècles, qui est atteinte. L'homme découvre brutalement qu'il est passé de l'ambition de changer le monde à celle d'essayer de le sauver en réalisant la survie de son espèce. Pour reprendre le mot de Rabelais – « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » – ce n'est plus seulement l'âme qui est en jeu aujourd'hui mais l'homme tout entier.

LE BROUILLAGE DE LA NOTION DE CATASTROPHE NATURELLE

Comment distinguer catastrophe humaine et catastrophe naturelle si l'homme est responsable tant de ses causes que de ses effets ?

Dans ce brouillage croissant des distinctions certains vont encore plus loin et assimilent à des catastrophes naturelles les lourdes catastrophes humaines du 20^{ème} siècle (guerres mondiales, génocides, terrorisme...) Jean-Pierre Dupuy remarque que la Shoah désigne en hébreu une catastrophe naturelle et que les survivants de Hiroshima et Nagasaki se réfèrent au bombardement atomique en utilisant le terme tsunami. « *Lorsque certains seuils de monstruosité sont dépassés, les catégories morales qui nous servent à juger le monde tombent en désuétude. Il semble alors qu'on ne puisse rendre compte du mal qu'en des termes qui évoquent une atteinte irréparable à l'ordre naturel du monde* »^[1]

De cette double hyperbole entre la nature et l'humain, doit-on conclure à l'obsolescence de la notion de catastrophe naturelle ? Mal naturel et mal moral, catégories vieilles comme Leibniz ne feraient-elles plus qu'une ? Jean-Pierre Dupuy préfère maintenir la distinction tout en introduisant une nouvelle catégorie : le « *mal systémique* » ; nous sommes la source du mal mais celui-ci nous transcende.

4. PREMIERES CONSEQUENCES

Ce questionnement éthique de la catastrophe n'est pas une simple joute intellectuelle. Elle porte en elle la promesse de nouvelles formes de progrès en interpellant plus que jamais la responsabilité de l'homme y compris dans le cas des catastrophes qualifiées de naturelles. Car la responsabilité, on le sait, est autant obligation à réparer qu'injonction à prévenir.

SCIENTIFICITE ET PRECAUTION

Sur le thème du *prévenir*, le deuxième conseil de Hans Jonas mérite approfondissement. Que nous préconise-t-il ? Faites-vous peur en étudiant la conséquence de vos actions et réagissez alors en connaissance de cause. A le suivre il faut développer les sciences (mise en place de modèles de simulation, d'études probabilistes, de systèmes d'alerte...) mais aussi avoir recours à l'imagination seule faculté permettant d'envisager l'improbable.

Face à des risques potentiels, et lorsque les impacts sont trop difficiles à évaluer, le principe de précaution doit prévaloir. Ce principe, qui a fait sa première apparition dans la charte Mondiale de la Nature¹ avant d'être repris par de nombreux Etats, peut-être considéré, avec le développement de la futurologie, comme applications pratiques de cette réflexion éthique.

CECITE

Encore faut-il vouloir voir ! « *Nous savons, mais nous ne croyons pas ce que nous savons. Sur le réchauffement climatique par effet de serre, il n'y a pas d'incertitude sur le fait que nous allons droit dans le mur. Et*

¹ adoptée par les Nations Unies en 1982

pourtant, nous continuons d'agir comme si de rien n'était. » s'énerve Jean-Pierre Dupuy ^[10]. Comment enrayer cette cécité menaçante ? Le scientifique André Lebeau ^[6], propose de réformer notre regard sur la technique et d'opérer un décentrement comparable à celui qu'ont réalisé Copernic en astronomie et Darwin dans les sciences du vivant. L'avantage de cette posture ? En chassant ainsi l'homme de sa position centrale, on s'évite de moraliser la réflexion.

JUSTICE

Une récente émission de France-Culture intitulée *La justice face à la catastrophe* avait pour sous-titre « *Peut-on se contenter d'aider les victimes, sans s'inquiéter de la responsabilité que l'on peut avoir dans leur vulnérabilité aux maux de la nature ? Lorsque la nature elle-même solde aveuglément les comptes de nos comportements, quelle solidarité et quelle justice doit-on lui opposer ?* » ^[11] Si la responsabilité des hommes est engagée, il convient dès lors que la prévention comme la réparation s'exercent avec justice. L'aide humanitaire, aujourd'hui distribuée sans souci d'équité – on a vu sur une année les différences de traitement entre les catastrophes du tsunami, du Niger et du Cachemire – est questionnée dans son existence même. « *Pourquoi la charité, la solidarité seraient-elles plus "naturelles" aux humains que la justice ? Elles sont toutes humaines ; seulement il y a dans l'exigence de justice une manière de questionner l'ordre donné des choses, qui réclame une humanité davantage consciente d'elle-même et de ses pouvoirs.* » ^[9] tonne déjà André Tosel.

Le débat sur l'éthique et les catastrophes naturelles, réveillé par l'ampleur du tsunami et des graves événements concomitants, est donc loin d'être clos.

5. REFERENCES

- [1] Jean-Pierre DUPUY, *Petite métaphysique des tsunamis*, Ed. Seuil, 2005.
- [2] Jean-Pierre DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé*, Ed. Seuil, 2004.
- [3] Alain FINKIELKRAUT, *Nous autres, modernes / Quatre leçons*, Ed. Ellipse, 2005.
- [4] Hans JONAS, *Le Principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, 1979.
- [5] Hans JONAS, *Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur*, Ed. Payots & Rivages, 1998.
- [6] André LEBEAU, *L'engrenage de la technique*, Ed. Gallimard.
- [7] Henri PREVOT, *Pour un catastrophisme Eclairé, notes de lecture*, <http://www.cgm.org/Forums/Confiance/notes-de-lecture/catstrphecl.html>, 2002
- [8] Vincent REMY, *Après nous le Déluge ! Le temps des catastrophes*, Télérama n°2918, 14 décembre 2005, pp. 14-18.
- [9] André TOSEL, *Passer de la solidarité à la justice*, Revue Témoignages, 21 janvier 2005 (http://www.temoignages.re/article.php3?id_article=7225)
- [10] Journal 20 mn, *La notion de catastrophe naturelle est brouillée, interview de Jean-Pierre DUPUY*, lundi 26 septembre 2005.
- [11] France Culture, *Le bien commun, Mal moral, mal naturel : la justice face à la catastrophe ?* Emission du 12 novembre 2005.
- [12] Querelle VOLTAIRE – ROUSSEAU, *Poème sur le désastre de Lisbonne (1756) ; Lettre sur la providence (18 août 1756)*, Textes et commentaires sur le Site Magister, (<http://www.site-magister.com/volrous2.htm>)